Nations Unies E/HLPF/2021/2

Conseil économique et social

Distr. générale
26 avril 2021
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
6-15 juillet 2021

Documents de synthèse sur le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable, présentés par les grands groupes et autres parties prenantes

Note du Secrétariat*

Résumé

Le présent document est une compilation des résumés des documents de synthèse sur le thème principal du forum politique de haut niveau pour le développement durable : « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». Les résumés ont été présentés par les grands groupes et autres parties prenantes qui ont établi et maintenu de manière autonome des mécanismes de coordination efficaces pour leur participation au forum politique de haut niveau, conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Le texte intégral des documents de synthèse peut être consulté sur le site Web du Forum, à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2021.

* Le présent document est une compilation des résumés des documents thématiques présentés au forum politique de haut niveau par les grands groupes et autres parties prenantes et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies.

21-05531X (F)

Merci de recycler

I. Femmes

1. Alors que le forum politique de haut niveau pour le développement durable s'apprête à se réunir pour sa session de 2021, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de sévir. Le monde entier pleure la disparition de proches, d'amis, d'anciens, de collègues et de défenseurs du féminisme. Il pleure toutes les victimes de la COVID-19, d'accidents et de problèmes de santé que n'ont pas pu prendre en charge des systèmes de santé débordés et manquant de moyens, de la violence familiale et des violences perpétrées par les forces publiques lors de répressions brutales. Il pleure toutes les victimes à venir, alors que les pays du monde du Nord continuent de stocker les vaccins et de privilégier la propriété intellectuelle et les profits au détriment de la vie des populations du monde du Sud.

2. Plus d'un an après le début de la pandémie, des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que les organisations qui les représentent, continuent d'être aux premières lignes de la riposte. Par leur travail rémunéré et non rémunéré, ce sont les femmes et les filles qui permettent aux foyers, aux communautés et aux économies de tenir le coup. Et pourtant, les bailleurs de fonds nationaux et internationaux ne donnent pas la priorité au soutien des organisations qui représentent les femmes et les filles. Qui plus est, les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs non étatiques continuent d'entraver la capacité des femmes et des filles à participer de manière pleine et entière à l'élaboration des politiques. Pour cela, ils ont recours notamment à des menaces, au harcèlement et à des violences à l'égard de femmes défenseuses de l'environnement et des droits humains.

3. Les femmes et les filles sont aux toutes premières lignes car pour assurer les soins, la santé (y compris la santé sexuelle et procréative), la gestion de l'économie, la fiscalité, la gestion de l'environnement et la gouvernance mondiale, les États se sont révélés ne pas être à la hauteur pour lutter contre la pandémie, d'autant que leur appareil repose sur des fondements d'inégalités, d'assujettissement et d'oppression. Le patriarcat, la suprématie blanche, le colonialisme, le militarisme, le capitalisme néolibéral, l'ethno-nationalisme et l'autoritarisme sont les mailles d'une chaîne de systèmes qui convergent pour induire ces crises croisées. Les mesures d'austérité et la privatisation sous l'impulsion du capitalisme néolibéral ont laissé les systèmes de santé publique exsangues. Le militarisme, les flux financiers illicites, la fraude fiscale et un surendettement insoutenable ont vidé les caisses publiques de ressources précieuses qui pourraient, entre autres, financer les systèmes de santé publique qui font tant défaut aux femmes et aux filles. Les industries extractives et l'exploitation agricole industrialisée, stimulées par le colonialisme et le capitalisme, ont détruit la biodiversité, les habitats, les territoires et les foyers.

4. Tant qu'un changement systémique ne sera pas engagé, ces inégalités structurelles continueront d'orienter les campagnes contre la pandémie et nous écarteront d'autant plus de la voie vers la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs de développement durable. Les États devraient entendre l'appel des défenseurs féministes et inscrire la justice économique, raciale, climatique et la justice de genre au cœur même de la reprise de la pandémie et de la réalisation des objectifs de développement durable.

5. Le grand groupe des femmes continue de croire en un système multilatéral fondé sur les droits humains. Il croit non pas en un multilatéralisme qui se résume au plus petit dénominateur commun, mais en un multilatéralisme qui favorise la solidarité et l'apprentissage au niveau mondial. Le multilatéralisme dans lequel il croit n'est pas l'arène de disputes géopolitiques mais un terrain de coopération, n'est pas une nouvelle scène pour la domination des multinationales mais un lieu d'expression pour les populations, en particulier les plus marginalisées.

6. Le forum politique de haut niveau pourrait jouer un rôle décisif pour assurer la responsabilité effective et promouvoir la mise en œuvre transformationnelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme suit :

a) En se concentrant sur les obstacles systémiques à la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Par l'abandon d'une approche cloisonnée à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

c) Par la participation pleine et entière de la société civile ;

d) En mettant l'accent sur la cohérence des politiques, en particulier avec les organes chargés des droits de l'homme ;

e) En devenant un espace d'examen et d'action ;

f) En améliorant les liens entre les niveaux national, régional et mondial.

II. Peuples autochtones

7. La pandémie a aggravé les inégalités et amplifié la discrimination et la marginalisation systémiques dont sont victimes les peuples autochtones, en leur faisant accuser encore plus de retard et en les empêchant de parvenir au développement durable. De nombreux États profitent de la pandémie pour restreindre les droits fondamentaux et les libertés et pour criminaliser les dirigeants autochtones qui revendiquent les droits individuels et collectifs des peuples autochtones. Ces mesures ont abouti à des arrestations arbitraires, à des détentions et à des exécutions extrajudiciaires de dirigeants autochtones. Qui plus est, les victimes et leurs familles n'ont pratiquement aucun accès à la justice.

8. Les pratiques d'accaparement des terres et d'extraction des ressources par les secteurs public et privé se sont poursuivies pendant la pandémie et ont eu de très fortes répercussions sur les peuples autochtones. La perte de moyens de subsistance due à l'usurpation de terres et aux obligations de confinement a eu pour effet d'accroître la violence et les mauvais traitements à l'égard des femmes et des filles autochtones.

9. Pour une reprise durable après la pandémie, les populations autochtones doivent avoir accès aux vaccins et les systèmes de santé publique doivent être renforcés et accessibles à tous sans discrimination. De même, les efforts et les initiatives des peuples autochtones visant à lutter contre la pandémie et à renforcer leur résilience en vue d'une reprise durable doivent être reconnus comme des contributions essentielles à la promotion du développement durable au cours de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable.

10. L'inclusion des peuples autochtones dans les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable exige le respect des libertés et des droits fondamentaux ainsi que l'aménagement d'un espace d'expression démocratique qui permette leur participation pleine et entière sans crainte. S'ajoute à cela la nécessité d'élaborer des politiques, des mesures et des programmes ciblés qui sont pleinement alignés sur le respect des droits et du bien-être des peuples autochtones avec leur participation pleine et entière, dotés des moyens nécessaires pour assurer une mise en œuvre, un suivi et des rapports appropriés.

11. L'actuelle priorité accordée à la croissance économique pour la reprise après la pandémie est incompatible avec la nécessité de trouver un juste équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique des objectifs de développement durable. En fait, de nombreux États ont infléchi leurs politiques de protection de

l'environnement et restreint la participation démocratique afin de poursuivre leurs objectifs économiques sous couvert de favoriser la reprise après la pandémie et la réalisation des objectifs de développement durable. De même, de nombreuses grandes entreprises continuent d'exploiter les terres et les ressources de peuples autochtones à des fins lucratives, mais en prétextant maintenant que cette exploitation contribue à la reprise après la pandémie et au développement durable.

12. Dans le cadre de la décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable, les États sont tenus de respecter leurs obligations et leurs engagements en matière de droits de l'homme, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les données doivent être ventilées par origine ethnique afin de donner de la visibilité aux peuples autochtones dans la surveillance et la présentation des rapports sur les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux. La mise en œuvre des recommandations du système des droits de l'homme relatives aux peuples autochtones accélérera leur prise en compte dans les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et à honorer la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte.

13. La poursuite de voies inclusives vers la réalisation des objectifs de développement durable doit aller de pair avec une démarche de cohérence des politiques et d'actions transformationnelles ancrées dans le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et un changement d'orientation radical en faveur de modèles économiques durables. Il faut une solidarité mondiale forte, une véritable volonté politique et des États dotés de vrais mécanismes de responsabilité pour que leur fonction première soit d'être au service des intérêts et du bien-être de leurs citoyens, y compris les peuples autochtones, et de protéger la planète.

III. Organisations non gouvernementales

14. La pandémie mondiale ne fait qu'exacerber la nécessité d'une action rapide et concertée. Cette urgence est amplifiée par le lourd tribut que fait peser la pandémie sur la santé mondiale, sur la protection sociale et la protection de l'environnement, ainsi que sur les progrès constructifs accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et le respect de l'engagement de ne laisser personne de côté.

15. Les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés sont les plus touchés par la pandémie. La montée du populisme, de l'isolationnisme, de la xénophobie, du mépris pour les accords multilatéraux, des sanctions, de l'exploitation des animaux et de l'environnement et des positions régressives sur les droits de l'homme constituent d'autant d'obstacles au développement durable. Les conflits régionaux et nationaux, les guerres civiles par États interposés, l'accélération de la crise climatique et les menaces qui pèsent sur la biodiversité montrent bien que nous traversons une époque de dangers extrêmes et de grandes possibilités.

16. Les obstacles structurels qui influent sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sont connus. En plus de lutter contre la pandémie, il faut s'insurger contre les facteurs sociaux, économiques, environnementaux et politiques sous-jacents qui en exacerbent les effets, notamment en matière d'inégalités économiques, de pauvreté, de manque de démocratie, de violence et d'inégalités fondées sur le genre, de manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, et sous la forme de toutes sortes d'exploitation telles que la traite des personnes et la destruction de l'environnement. Une croissance économique dépourvue de développement social éthique est vouée à l'échec. Il est impératif d'investir dans les droits humains et dans l'autonomisation des groupes marginalisés en situation de vulnérabilité.

17. La pandémie a mis en évidence la déficience et l'insécurité des systèmes de santé publique et de protection sociale. En revanche, l'initiative COVAX, qui facilite l'accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, a montré avec quelle rapidité il est possible d'agir de manière collective pour le bien de la planète. Cette initiative certes positive, mais rare, est tempérée par une réflexion et une action fragmentées.

18. Les pays les moins avancés, les pays ayant une population rurale importante et les petits États insulaires en développement sont confrontés à des difficultés supplémentaires. Les catastrophes naturelles, la rareté des ressources, le manque de financement stratégique et les niveaux élevés de dette nationale sont les aspects particulièrement dommageables de la myriade de problèmes qui se recoupent.

19. Le présent document expose les préoccupations et les possibilités concernant des objectifs spécifiques. Le principal groupe d'organisations non gouvernementales lance l'appel général suivant :

a) Reconnaître qu'il existe des liens inhérents entre les droits de l'homme et le développement durable, et agir en conséquence ;

b) Collecter des données désagrégées dans le monde entier afin d'éclairer la prise de décisions et les plans d'action nationaux sur la base de preuves concrètes ;

c) Inclure les organisations de la société civile à tous les niveaux de l'élaboration des politiques ;

d) Protéger et relayer la voix des groupes marginalisés ;

e) Cesser la guerre que l'être humain mène contre la nature et œuvrer plutôt à entrer en harmonie avec elle, instaurer des systèmes alimentaires durables et une gestion résiliente des ressources en eau, veiller au bien-être des êtres humains, des animaux et de l'environnement, et inverser les menaces existentielles actuelles qui pèsent sur l'environnement ;

f) À charge pour les États Membres de donner la priorité aux communautés exclues et marginalisées qui ont été le plus touchées par la pandémie et de veiller au caractère universel et équitable des services de base et des systèmes de protection sociale. Il est impératif de prévoir un engagement à prévenir les pandémies futures.

20. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a déclaré en novembre 2020 que les personnes qui ont été repoussées et rendues impuissantes par des générations successives de discrimination ont souffert de manière systématique d'inégalité d'accès aux services et d'inégalité des chances, et qu'elles ont été placées dans une situation de désavantage chronique vis-à-vis de dangers de tout genre.

21. Le grand groupe des organisations non gouvernementales apporte son soutien à cette déclaration et enjoint de manière concertée les États Membres d'accélérer leurs actions afin de garantir le Programme 2030 et de veiller à ce que véritablement personne ne soit laissé pour compte.

IV. Collectivités locales

22. L'élaboration de politiques durables et la prestation de services publics aux niveaux local et régional sont des aspects essentiels des programmes mondiaux et des systèmes de santé. Comme l'ont montré les crises découlant de la pandémie, les services publics locaux et les systèmes de soins de santé sont intrinsèquement liés à la protection des personnes, à la protection de la planète et à la promotion de la prospérité et des soins pour tous.

23. La localisation requiert une gouvernance à plusieurs niveaux, un exercice partagé du pouvoir et une coordination multipartite qui incorpore le Programme 2030 dans les plans, les politiques et les actions au niveau local et régional. Pour cela, il faut envisager tout un réseau composé de villes intermédiaires, d'entités métropolitaines et de régions et leur apporter un soutien financier et des moyens de développement de leurs capacités qui permettent la participation des administrations publiques locales et régionales. L'ancrage de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les priorités territoriales favorise l'essor d'un nouveau cadre de gouvernance qui améliore le quotidien des populations.

24. En déployant des efforts conjoints d'apprentissage par les pairs et de décentralisation pour maintenir les services et l'accès à la culture comme antidote, les administrations locales et régionales, aidées de leurs réseaux, de la société civile et du secteur privé, ont joué un rôle déterminant pour atténuer les effets de la pandémie. Pour parvenir à une reprise équitable, il faut veiller à ce que les services publics soient fournis et renforcés en assurant l'accès universel aux soins de santé et aux services de base.

25. Le Nouveau Programme pour les villes est un élément central des efforts visant à renforcer la gouvernance nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Il importe de rappeler que le Nouveau Programme pour les villes est une condition préalable à l'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local, un accélérateur qui offre l'échelle nécessaire pour mettre en œuvre des politiques qui assurent l'égalité entre les populations et les territoires.

26. Le grand groupe des autorités locales demande aux systèmes internationaux et aux gouvernements nationaux de promouvoir les réformes nécessaires pour renforcer le rôle et les ressources des administrations locales et régionales en les dotant du cadre réglementaire adéquat qui permette de faire concorder les plans nationaux et territoriaux. Le déblocage des moyens de mise en œuvre des administrations locales et régionales rendra possible une relance inclusive, durable et sur un pied d'égalité des secteurs stratégiques propices à la réalisation des objectifs de développement durable.

27. Depuis l'adoption du Programme 2030, la participation des administrations locales et régionales aux processus de suivi et d'établissement de rapports a certes évolué, néanmoins les rapports établis dans le cadre des examens nationaux et infranationaux volontaires montrent que leur adaptation au niveau local varie d'un pays à l'autre. En 2020, dans 55 % des pays, les administrations locales et régionales ont été invitées à contribuer ou à participer aux consultations, et les processus deviennent de plus en plus participatifs et multipartites.

28. Notre grand groupe demande que soit renforcé ce processus dans toutes les régions en prenant les mesures suivantes : réviser les stratégies pour mobiliser et solliciter la participation pleine et entière des administrations locales et régionales et de leurs associations dans les processus de révision nationale volontaire ; et promouvoir l'élaboration d'examens nationaux et infranationaux volontaires comme autant d'occasions de consolidation des politiques publiques comme faisant partie intégrante de la promotion de l'appropriation et de la réalisation des objectifs promus par les associations d'administrations locales avec la participation de toutes les administrations locales et régionales.

29. Le grand groupe des autorités locales souligne que le forum politique de haut niveau doit créer un espace pour que les administrations locales, régionales et nationales puissent examiner des mécanismes de gouvernance innovants.

30. Notre grand groupe demande la mise en place d'un forum renouvelé et inclusif, qui contribue à institutionnaliser le dialogue avec les administrations locales et

régionales et avec les parties prenantes comme moyen d'instaurer un système multilatéral fondé sur des mécanismes d'appropriation, de co-création et de partenariat qui associe tous les acteurs dans la prise de décision. Il demande l'établissement d'un système fondé sur l'égalité, qui sollicite la participation pleine et entière des administrations locales et régionales et de leurs associations, qui soit capable de fournir des services de base et des soins de santé universels animés par une vision verte et durable, qui soit enrichi par la coopération entre pairs et qui soit dirigé par des institutions responsables et inclusives à tous les niveaux.

V. Travailleurs et syndicats

Les répercussions de la crise sur le monde du travail

31. La crise a eu les répercussions suivantes sur le monde du travail :

a) Globalement, 8,8 % des heures de travail mondiales ont été perdues pour l'ensemble de l'année 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019, ce qui équivaut à 255 millions d'emplois à temps plein ;

b) Le revenu global du travail (hors mesures de soutien) a reculé de 8,3 %, ce qui équivaut à 4,4 % du produit intérieur brut mondial ;

c) À l'échelle mondiale, les pertes d'emploi pour les femmes s'élèvent à 5,0 %, par rapport à 3,9 % pour les hommes ; les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de quitter le marché du travail et de devenir inactives ;

d) Pendant la crise de la COVID-19, les travailleurs effectuant un travail atypique, précaire et informel ont subi une part disproportionnée des pertes d'emploi et ont été les moins susceptibles d'être couverts par des protections sociales ;

e) Il s'est produit une augmentation des violations des droits des travailleurs et des syndicats, notamment sous la forme du non-respect de la réglementation du travail en matière de licenciements, de temps de travail, de paiement des salaires, de sécurité et de santé au travail ;

f) Malgré un recul des émissions de CO_2, celui-ci a été moindre que celui auquel on s'attendait, d'où la nécessité plus impérieuse que jamais d'une mise en œuvre rigoureuse de mesures de transition qui sont justes.

32. Grâce à ses objectifs sur la protection des travailleurs, le travail décent, la protection sociale, la croissance inclusive et la préservation de l'environnement, l'objectif de développement durable 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous) est à caractère multidimensionnel et est capable de faire avancer le Programme 2030. La figure 1 montre les liens qui existent entre l'objectif 8 et les autres objectifs du Programme 2030 en se fondant sur une analyse textuelle de recoupement des 169 objectifs du Programme. Plus la ligne est épaisse, plus la relation est forte. Le diagramme montre clairement le rôle central de l'objectif 8 dans l'ensemble du Programme 2030.

Figure 1
Corrélations fondées sur des données probantes entre l'objectif de développement durable 8 et les autres objectifs du Programme 2030

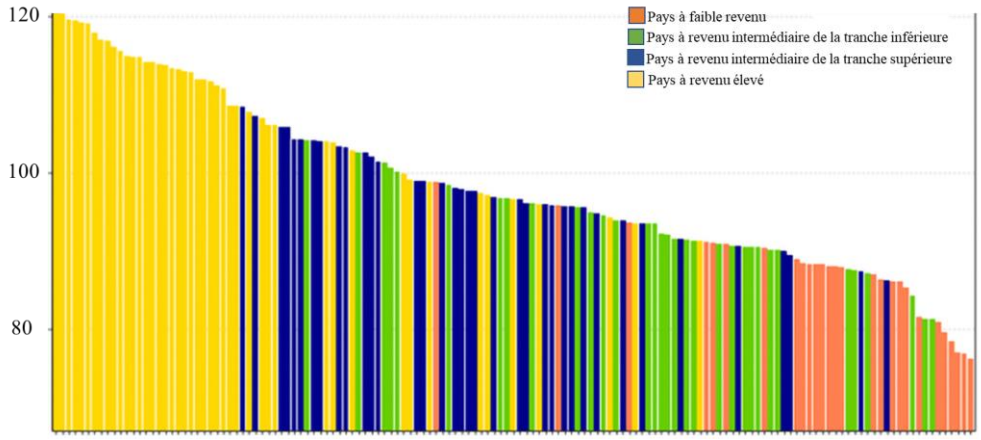


Source : Confédération syndicale internationale, « La décennie d'action pour atteindre les ODD – réponses syndicales en matière de politiques » (Bruxelles, 2020).

33. La Confédération syndicale internationale a élaboré un indicateur composite mondial pour mesurer la performance des pays dans leurs efforts pour atteindre l'objectif de développement durable 8[1]. Comme le montre cet indicateur, le monde n'était pas en voie d'atteindre l'objectif 8 avant même la pandémie. La majorité des pays du monde se situent en dessous de la moyenne mondiale (100) et, bien que les pays à revenu élevé se portent mieux, il leur reste encore beaucoup à faire pour eux aussi, comme en atteste le score obtenu par le pays arrivant en tête de ce groupe (voir la figure 2).

[1] Voir : Confédération syndicale internationale, « La décennie d'action pour atteindre les ODD – réponses syndicales en matière de politiques » (Bruxelles, 2020).

Figure 2
Indicateur composite mondial de la Confédération syndicale internationale par groupe de revenus



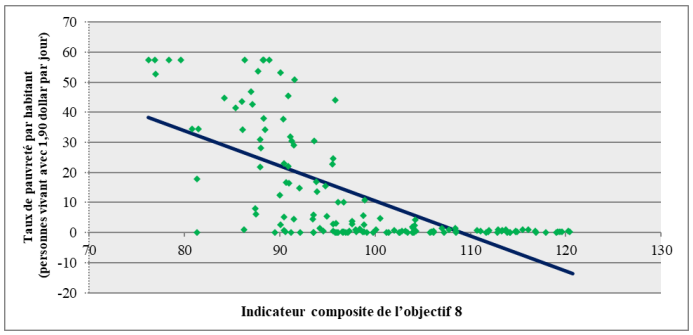
La moyenne mondiale est égale à 100.

Source : Confédération syndicale internationale, « La décennie d'action pour atteindre les ODD – réponses syndicales en matière de politiques » (Bruxelles, 2020).

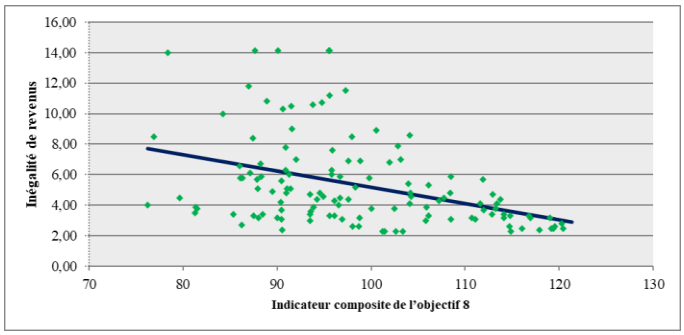
34. Il existe d'importants effets d'entraînement positifs entre l'objectif 8 et les autres objectifs. Par exemple, comme le montre la figure 3, on constate une corrélation positive entre, d'une part, de bonnes performances en ce qui concerne l'objectif 8 et, d'autre part, de faibles taux d'incidence de la pauvreté (indicateur 1.1.1) et de faibles taux d'inégalité des revenus. On constate aussi une corrélation positive entre, d'un côté, une part plus élevée de femmes occupant des postes de direction (indicateur 5.5.2) et de l'autre, un taux de scolarisation plus élevé dans l'enseignement secondaire (indicateur 4.1.1).

Figure 3
Liens entre l'objectif 8 et la pauvreté, les inégalités, le genre et l'éducation

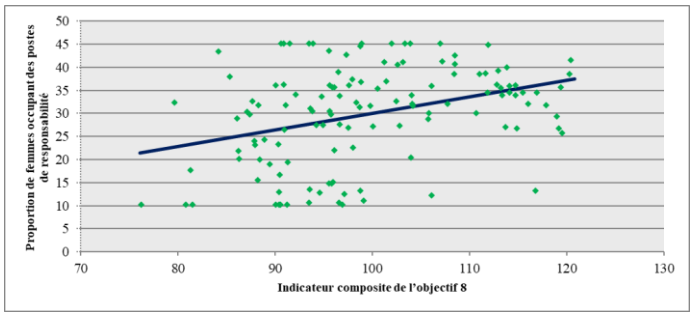
Liens entre l'objectif 8 et la pauvreté



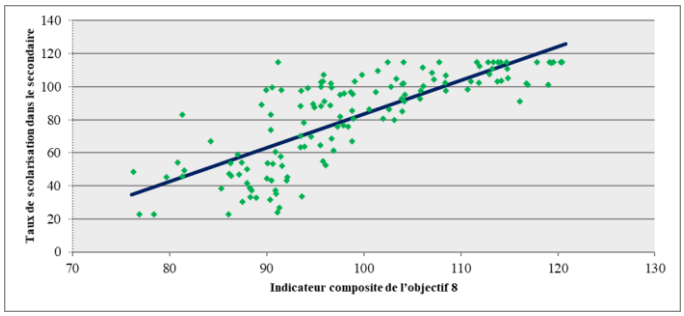
Liens entre l'objectif 8 et les inégalités



Liens entre l'objectif 8 et la parité femmes-hommes



Liens entre l'objectif 8 et l'éducation



Source : CSI, « La décennie d'action pour atteindre les ODD – réponses syndicales en matière de politiques » (Bruxelles, 2020).

Abréviation : CSI, Confédération syndicale internationale.

35. Cela signifie toutefois que les freins que la crise a exercés sur les progrès accomplis vers la réalisation des cibles de l'objectif 8 se traduiront par un ralentissement généralisé des autres objectifs du Programme 2030.

Politiques de sortie de crise et de résilience

36. L'objectif 8 est essentiel pour nous extraire toutes et tous de la crise, et des manières suivantes :

a) Les stratégies et les politiques publiques doivent garantir des emplois décents et sans incidence sur le climat, accompagnés de mesures de transition justes, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte par les processus de transformation industrielle ; un grand nombre d'emplois peuvent être créés par des investissements durables dans les infrastructures, la santé, les transports publics, le logement, la remise en état des écosystèmes et des aménagements innovants dans les villes ;

b) Dans le cadre des progrès réalisés vers des systèmes universels de protection sociale minimale, il est essentiel de fournir un accès gratuit et universel aux soins de santé et de l'aide au revenu pour les plus vulnérables, y compris les travailleurs de l'économie informelle ; un fonds mondial de protection sociale, tel que celui proposé par le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, serait très utile pour les pays les plus pauvres du monde ;

c) Des solutions plus pérennes à la crise sont apportées dès lors que les partenaires sociaux y participent[2]. Le dialogue social et les relations industrielles contribuent à rétablir la confiance dans les institutions et à élaborer des politiques équitables. C'est valable tant à l'intérieur des pays que dans leurs relations entre eux. Un système multilatéral véritablement inclusif, auquel les partenaires sociaux sont associés et où ils ont voix au chapitre, fera vraiment évoluer la situation et posera les fondements de la résilience mondiale.

VI. Éducation et milieu universitaire

37. Jamais dans toute l'histoire les systèmes éducatifs mondiaux n'ont été aussi gravement perturbés que sous l'effet de la pandémie, provoquant la déscolarisation forcée de plus de 1,6 milliard d'apprenants dans plus de 190 pays au plus fort de la crise. Tous les secteurs et tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage ont été touchés, y compris l'éducation formelle et non formelle, les écoles, les universités, les centres d'apprentissage communautaires et les cours d'alphabétisation pour adultes. Non seulement les apprenants, mais les professeurs, les parents et les membres de la famille ont eux aussi été affectés.

38. La fermeture des écoles n'a pas seulement signifié la perte de la possibilité de poursuivre son éducation et son apprentissage ; pour des millions d'enfants, elle a eu également pour effet de les priver d'un lien essentiel, d'une socialisation indispensable, de sécurité, d'un repas et de l'espoir d'un avenir meilleur. Cette fermeture a mis en péril les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes : en effet, pour de nombreuses filles dans le monde entier, leur déscolarisation leur fait courir un risque accru de grossesse à l'adolescence, de mariage précoce et forcé et de violence.

39. L'éducation aide les gens à faire face à la nouvelle situation que présente la COVID-19 de deux manières évidentes : l'enseignement sur la santé, les virus, les mesures de prévention et les nouveaux comportements. L'éducation joue également un rôle à leur enseigner de meilleures façons d'utiliser les technologies du numérique, celles-ci leur permettant de continuer à apprendre, à suivre une scolarité et à acquérir des compétences qui les aident à trouver un emploi ou à travailler à domicile.

40. Pour autant, la pandémie a fait ressortir un besoin criant d'autres types de contenu, besoin qui devra être pris en compte pendant la période de reprise. En temps de crise, les populations ont un besoin encore plus aigu d'informations, d'orientation et de jugement critique de la situation, notamment en ce qui concerne l'infox, les théories du complot et d'autres phénomènes similaires. D'où la nécessité d'élargir l'éducation à la santé et l'enseignement des compétences numériques en les accompagnant d'un apprentissage à l'éducation aux médias, à la réflexion critique et à l'éducation civique. En matière d'éducation civique, il est indispensable de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du respect des droits de l'homme pendant la pandémie, surtout quand on constate que les régimes autoritaires ont profité de l'occasion pour restreindre les droits civiques, la liberté d'expression, la participation des citoyens, ainsi que d'autres droits et libertés. Toute éducation et tout apprentissage devraient inclure un volet de sensibilisation aux modes de participation des citoyens à une société une prise de décision démocratiques. Il est tout aussi fondamental de partager des informations et de sensibiliser le public aux enjeux mondiaux que sont le développement durable, le changement climatique d'origine humaine et la dégradation de l'environnement, qui pourraient provoquer ou encourager la propagation de nouvelles maladies.

[2] Voir CSI, « SDGs for recovery and resilience in Latin America: case studies from Chile, Colombia and Argentina » (Bruxelles, 2021).

41. Si certes l'apprentissage en ligne et à distance a contribué à surmonter les perturbations causées par la pandémie dans le domaine de l'éducation et a montré les nombreux avantages qu'offrent les technologies du numérique en faveur d'une formation et un apprentissage tout au long de la vie, l'exclusivité accordée aux cybertechnologies aux dépens du reste pourrait faire des millions de laissés-pour-compte, creuser l'actuelle fracture numérique et par conséquent entamer le soutien que l'apprentissage pourrait apporter pour réaliser d'autres objectifs de développement durable. Dans de nombreux domaines de l'éducation et pour de nombreux groupes marginalisés, l'enseignement en présentiel demeurera une forme d'apprentissage importante. Les efforts de relance devront donc trouver le juste milieu.

42. La pandémie a aggravé les inégalités dans l'accès à l'éducation et quant aux avantages qu'elle procure et elle a fait ressortir des difficultés éducatives qui jusqu'ici n'avaient pas été résorbées de manière satisfaisante. Pour garantir le droit de chacun à l'éducation, il est nécessaire de se concentrer sur le rétablissement des écoles et autres établissements d'enseignement et des systèmes éducatifs, ainsi que sur les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie à tous les âges. Il est important de s'attaquer aux inégalités et aux discriminations systémiques et d'utiliser l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie pour empêcher les crises futures ou en réduire les conséquences. Il est nécessaire d'investir davantage, d'améliorer la qualité et de soutenir les professeurs et les éducateurs afin qu'ils puissent faire face aux nouveaux défis et concentrer leurs efforts sur les personnes les plus exclues des possibilités d'éducation.

43. L'éducation et l'apprentissage aident non seulement à réfléchir aux contours d'une « nouvelle normalité », mais également à repenser et à résoudre de manière critique les problèmes de « l'ancienne normalité » : les inégalités du développement mondial, les structures de pouvoir et les disparités socio-économiques qui creusent les écarts, exacerbent les inégalités et aggravent des injustices à chaque crise nouvelle.

VII. Grand groupe des entreprises et de l'industrie

44. Le secteur privé a joué un rôle de premier ordre dans la lutte contre la pandémie, que ce soit par comme acteur dans la course historique à la mise au point de vaccins, par l'ouverture de ses locaux pour la production d'équipements de protection individuelle, lors de l'organisation de campagnes de vaccination ou par la sensibilisation des salariés à la santé et à la sécurité publiques. Il est dans l'intérêt de tous de veiller à ce que les services de santé et les vaccins soient accessibles à tous dans des conditions d'égalité. La pandémie a mis en relief l'urgence à ce que les pays s'attaquent au secteur informel et instaurent des systèmes de protection sociale durables.

45. La pandémie a mis à rude épreuve les entreprises privées, ce qui a entraîné un accroissement de la pauvreté et de la vulnérabilité. Les fermetures d'entreprises dues aux restrictions liées à la pandémie ont entraîné une baisse de près de 9 % des heures de travail et une augmentation de 81 millions du nombre de personnes en dehors de la main-d'œuvre[3]. L'examen de l'objectif 8 au cours du forum politique de haut niveau de 2021 sera plus important que jamais pour créer une feuille de route propice à une reprise riche en emplois et pour nous remettre sur la bonne voie pour atteindre les ODD.

46. Pour assurer une reprise durable au cours de la décennie d'action en vue de réaliser les objectifs de développement durable, il faudra faire preuve d'un

[3] Organisation internationale du travail, « COVID-19 et statistiques du travail ». Disponible sur https://ilostat.ilo.org/fr/topics/covid-19/.

engagement plus fort que jamais en faveur d'une participation et d'un partenariat multipartites dans le cadre de délibérations intergouvernementales inclusives. Il est impératif que le secteur privé soit un partenaire à part entière dans les efforts déployés pour reconstruire sur de meilleures bases, par les contributions qu'il peut apporter en matière de financement, d'innovations, d'expertise, de technologies, d'idées originales et par la diversité des perspectives des entreprises et des employeurs. Cela vaut en particulier pour les petites et moyennes entreprises, si importantes pour la croissance économique au niveau local.

47. Le grand groupe des entreprises et de l'industrie demande instamment aux États Membres et au système des Nations Unies pour le développement d'associer des parties prenantes variées, y compris des groupes d'entreprises et des fédérations d'employeurs représentatifs, à la formulation d'analyses communes de pays pour le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux préparatifs pour des examens nationaux volontaires. Une telle démarche permettrait de s'assurer que les programmes reflètent plus fidèlement la réalité sur le terrain et tirent parti des perspectives et des précieuses contributions du secteur privé, y compris des petites et moyennes entreprises, pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents.

48. Notre grand groupe recommande que le forum de haut niveau de 2021 donne la priorité aux actions suivantes et leur apporte son appui :

a) Des partenariats intersectoriels et la coopération avec le secteur des entreprises au niveau national, par l'intermédiaire de coordonnateurs résidents, et au niveau régional, dans le domaine des investissements et de la finance, et ce pour la panoplie complète des ODD ;

b) De nouvelles façons de tenir des réunions qui renforcent véritablement la participation pleine et entière des entreprises et d'autres parties prenantes, tout en reconnaissant le rôle distinct qui revient au secteur des affaires ;

c) Le soutien et la mise à disposition de mécanismes de participation, d'infrastructures institutionnelles et de possibilités qui sont à la fois nouveaux et concrets pour permettre au système des Nations Unies, aux pays, aux entreprises et aux autres parties prenantes de s'unir en vue de réaliser les ODD.

49. En cette période décisive, l'occasion se présente d'échanger avec les États Membres, le système des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes au forum politique de haut niveau de 2021, maintenant que des lueurs d'espoir se profilent à l'horizon. Pour autant, il est évident qu'il faut engager une action collective audacieuse ainsi que des innovations institutionnelles, en s'appuyant sur les recommandations du rapport final de l'initiative « ONU75 ». Notre grand groupe est prêt à jouer le rôle qui lui revient à cet égard.

VIII. Personnes handicapées

50. Il est impératif que la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte reste inscrite au cœur de toutes les activités visant à promouvoir un développement sans exclusion. En réponse au thème du forum politique de haut niveau de 2021, le groupe de parties prenantes des personnes handicapées propose aux États Membres et au système des Nations Unies les recommandations décrites ci-dessous en vue de réaliser les objectifs de développement durable pour les personnes handicapées, tout en reconnaissant les liens importants qui existent avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

51. **COVID-19** : les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie, ainsi que par des systèmes et des politiques de soins de santé discriminatoires. Les pays et le système des Nations Unies devraient agir pour assurer les droits des personnes handicapées pendant la lutte contre la pandémie et la reprise de celle-ci.

52. **Vaccinations** : les personnes handicapées doivent être vaccinées en priorité car elles sont exposées à des risques accrus en période de pandémie et ont été laissées de côté, tant avant que pendant les efforts de lutte contre la pandémie. Une telle priorité s'impose pour faire en sorte qu'elles ne soient pas davantage laissées pour compte, en étant victimes de manière disproportionnée en termes de pertes en vies humaines et de pertes de moyens de subsistance, d'inaccessibilité des services de santé, d'indigence de leur condition de vie et d'aggravation de leur dissociation de la société.

53. **Emploi** : avant la pandémie, les personnes handicapées étaient déjà confrontées à une exclusion généralisée du marché du travail, exclusion qui n'a fait que s'aggraver. La suppression des obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées doit être au cœur des mesures gouvernementales pour que celles-ci soient à la fois pérennes et résilientes.

54. **Pauvreté** : les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté multidimensionnelle. Les personnes handicapées sont souvent confrontées à des obstacles dans l'accès aux services, à l'information, à l'éducation et à l'emploi. Ces obstacles expliquent qu'elles sont moins susceptibles de participer à l'économie, d'où leur pauvreté. Les gouvernements devraient respecter les normes de la Convention sur le droit d'accès aux programmes de protection sociale et de réduction de la pauvreté, y compris à l'aide destinée à compenser le coût des dépenses liées au handicap pour les personnes handicapées en situation de pauvreté.

55. **Données** : il convient d'accroître la collecte et la ventilation des données sur les personnes handicapées. Il serait utile d'inclure le bref questionnaire du Groupe de Washington dans l'ensemble des enquêtes sur les ménages et des recensements afin que les décideurs politiques puissent combler les lacunes. Les statisticiens doivent collecter des données et informer les décideurs qui, en collaboration avec les organisations de personnes handicapées et conformément à la Convention, doivent promulguer de nouvelles lois et réglementations fondées sur des bases factuelles pour assurer l'inclusion et la participation égale des personnes handicapées dans la société.

56. **Accessibilité** : les personnes handicapées doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les autres, au cadre bâti, à l'information et à la communication, aux technologies, aux systèmes et autres installations, conformément à la Convention et au Programme 2030. Le Secrétaire général a rendu compte de la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, qui vise à inclure les personnes handicapées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il convient de poursuivre les progrès réalisés en matière d'accessibilité et d'inclusion.

IX. Groupes de volontaires

57. Les volontaires sont en train d'ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

58. Les volontaires sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030 et à la promotion d'une reprise durable et résiliente après la pandémie. Il en va de même pour le soutien à leurs efforts. Les groupes de volontaires sont encouragés par la reconnaissance croissante de leur rôle à cet égard.

Recommandations

59. Le groupe de parties prenantes représentant les volontaires propose les recommandations suivantes au forum politique de haut niveau, pour 2021 et au-delà.

1. Reconnaître officiellement la contribution du volontariat à la réalisation des objectifs de développement durable dans les examens nationaux volontaires des États Membres présentés au forum politique de haut niveau en 2021

60. Tous les États Membres devraient inclure la contribution des volontaires dans leurs examens nationaux volontaires. En 2020, dans leurs examens nationaux volontaires, des pays aussi divers que le Bénin, le Brunéi Darussalam, la Fédération de Russie, l'Inde, le Kenya, la Macédoine du Nord, le Malawi, la République de Moldova, le Samoa et la Slovénie ont tous reconnu avec insistance la contribution positive du volontariat à la réalisation des objectifs ;

2. Garantir que les groupes de volontaires sont pleinement reconnus et soutenus dans les stratégies et plans nationaux de mise en œuvre du Programme 2030

61. Chaque pays devrait inscrire le volontariat dans ses plans et stratégies. Actuellement, près d'une centaine de pays dans le monde disposent de politiques ou de législations sur le volontariat, y compris des lois qui le soutiennent et le promeuvent.

3. Suivre l'exemple des États Membres en appuyant pleinement l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée encourage la participation d'acteurs non gouvernementaux.

62. Tous les gouvernements devraient continuer à faire participer toutes les parties prenantes en tant que contributeurs et bénéficiaires de politiques qui nous permettant à chacun d'œuvrer à la réalisation du Programme 2030. Dans sa résolution 73/140, l'Assemblée a félicité les volontaires et encouragé tous les États Membres à renforcer leur coopération avec les organisations faisant appel à des volontaires et les organisations de la société civile. Dans cette même résolution, l'Assemblée invitait les États Membres à faire figurer dans les prochains examens nationaux volontaires des informations concernant l'importance, la contribution et le poids du volontariat, à associer des volontaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sur les plans national et infranational et à les mobiliser davantage dans le cadre de l'action citoyenne.

4. Veiller à ce que le cadre de responsabilisation, de transparence et d'examen relatif aux objectifs de développement durable prévoie la tenue de consultations avec les populations locales à tous les niveaux, y compris la représentation des voix les plus marginalisées, ainsi que la participation des volontaires qui œuvrent à leurs côtés.

63. Tous les États Membres devraient consulter les associations de bénévoles et inclure les volontaires et les voix les plus marginalisées dans le cadre du mécanisme d'examen des objectifs du développement durable aux niveaux national et local.

5. Reconnaître officiellement le rôle du volontariat dans la prévention, la gestion et la résolution des crises.

64. Les volontaires et les groupes qui les organisent travaillent quotidiennement à la réalisation des objectifs de développement durable dans leurs communautés locales et sont aux premières lignes de la lutte contre la COVID-19, de l'action contre le

changement climatique et d'autres situations extraordinaires. Les volontaires aident à reconstruire sur de meilleures bases.

X. Vieillissement

65. Des mesures audacieuses sont nécessaires pour assurer une reprise durable et résiliente après la pandémie et réaliser les objectifs de développement durable. Les personnes âgées ont payé un lourd tribut pendant la pandémie. Une reprise en tenant compte de toutes les tranches d'âge, qui veille à ne pas laisser pour compte les personnes âgées, nécessite les mesures suivantes :

a) S'attaquer aux violations graves des droits de l'homme des personnes âgées ;

b) Reconnaître les contributions des personnes âgées à l'économie, à la société et à la famille ;

c) Inscrire les droits des personnes âgées dans la législation nationale et internationale.

66. Une attention mondiale sans précédent s'est portée sur les inégalités de traitement lors de la crise de COVID-19. Lors de celle-ci, des priorités ont été fixées qui excluent les personnes âgées et les discriminent. Des personnes âgées ont été stigmatisées, abandonnées, maltraitées, négligées et sont décédées dans des établissements de soins et à domicile, privées de garanties de soins palliatifs et de prise en charge de longue durée ou de soins de santé à domicile. Elles se sont vu refuser l'accès à des traitements, à des équipements de protection et aux vaccins, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Des soins préventifs, des traitements, des soins de réadaptation et de longue durée, y compris des soins palliatifs, doivent être accessibles à des prix abordables aux personnes de tous âges, quelle que soit leur situation.

67. Faute de sécurité de l'emploi et en l'absence de réglementation souple en matière de retraite, de nombreux travailleurs âgés se sont retrouvés au chômage, ont été licenciés ou ont été contraints de prendre leur retraite contre leur gré, sans protection sociale adéquate. Leur perte d'emploi a entraîné leur forte surreprésentation parmi les chômeurs de longue durée. Les mesures de confinement ont touché particulièrement durement les travailleurs âgés du secteur informel. L'accroissement de la pauvreté met en péril le droit des personnes âgées à une vie décente et à la dignité.

68. Vaincre la discrimination fondée sur l'âge dans le monde du travail passe impérativement par la protection sociale, notamment des filets de sécurité destinés aux travailleurs informels. Il est impératif de surmonter les obstacles à la participation des travailleurs âgés au marché du travail en adhérant aux obligations internationales concernant l'égalité de traitement des travailleurs de tous âges, en introduisant des incitations à l'emploi et au maintien dans l'emploi des travailleurs âgés, et en offrant des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et d'accès au numérique. Les stéréotypes âgistes persistent, malgré la nécessité économique d'employer une part croissante de travailleurs âgés pour soutenir la croissance.

69. Pour les personnes âgées, l'accès à la justice a été entravé par la fermeture pendant les confinements des institutions judiciaires, par la complexité des procédures, le manque d'accès à l'information et les coûts excessifs en l'absence d'un mécanisme de suivi convenu au niveau mondial pour fournir des preuves de la détérioration de la situation sanitaire, sociale et économique des personnes âgées.

70. La discrimination fondée sur l'âge en droit et dans la pratique constitue un obstacle à la réalisation des objectifs liés à la lutte contre la pauvreté, à la santé, au

travail décent, à la croissance économique et à l'égalité des sexes. Le problème n'est pas tant le vieillissement, mais plutôt l'âgisme.

71. Le groupe de parties prenantes sur le vieillissement invite instamment les États Membres à :

a) Accueillir favorablement les contributions des personnes âgées ;

b) Mette en œuvre la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030) ;

c) Appliquer pleinement les normes internationales du travail et garantir les droits des travailleurs âgés à un travail décent et à la protection sociale ;

d) Combattre l'âgisme en abolissant toutes les formes d'exclusion et de discrimination liées à l'âge ;

e) Établir des mesures juridiques pour garantir l'égalité et l'accès à la justice.

72. Une voie ouverte à toutes et à tous en faveur de la reprise et de la réalisation des objectifs de développement durable nécessite :

a) L'autonomisation des personnes âgées, s'accompagnant d'une législation et de politiques qui tiennent compte de toutes les tranches d'âge ;

b) La réalisation d'une société juste pour toutes les personnes de tous âges ;

c) L'élaboration d'une convention visant à protéger les droits des personnes âgées.

XI. Participation des organisations de la société civile de la région Asie-Pacifique

73. Si les défaillances systémiques qui exacerbent la vulnérabilité des groupes exploités ne sont pas réglées, le relèvement après la COVID-19 ne restera qu'un vœu pieux. Dans son rapport d'étape sur les objectifs de développement durable *Asia and the Pacific: SDG Progress Report 2021*, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique montre que la région Asie-Pacifique est mal partie pour réaliser la plupart des objectifs du Programme 2030 et que la pandémie n'a fait qu'aggraver ses retards. La pandémie révèle la nécessité de démanteler le modèle de développement néolibéral et de construire un avenir porteur de transformation, plus équitable et résilient pour tous.

74. Il ne peut y avoir de reprise durable et résiliente après la pandémie qu'à condition de s'attaquer aux obstacles systémiques au développement durable. La crise a exacerbé les inégalités chroniques en matière de répartition des richesses, du pouvoir et des ressources, mettant ainsi à nu toute la violence du néolibéralisme, de la corporatisation et de l'hégémonie capitaliste qui étouffent les démocraties, des cadres économiques, commerciaux et monétaires internationaux qui restreignent la marge de manœuvre des États, du militarisme qui nourrit les conflits, du patriarcat qui diffuse l'autoritarisme au sein de l'État et des institutions sociales, et des déficiences de gouvernance qui marginalisent les plus pauvres. La crise a mis en évidence le manque de volonté politique concernant des enjeux aussi stratégiques que la santé, l'éducation et la protection sociale, un niveau de vie décent et la protection de l'écosystème. La crise a révélé que le capitalisme mondialisé était le catalyseur de calamités et a prouvé l'échec du développement néolibéral dans son ensemble.

75. Au cours des débats thématiques et du débat ministériel, il est impératif que le forum politique de haut niveau analyse les déterminants systémiques du manque de

progrès réalisés. Pour cela, la démarche à adopter doit se concentrer sur la reprise réelle des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays confrontés à des situations particulières, en réduisant le surendettement, en endiguant les flux financiers illicites et en protégeant la marge de manœuvre de l'action publique des États pour préserver l'intérêt général par la refonte fondamentale des cadres mondiaux sur le plan économique, commercial, fiscal, monétaire et financier. Plutôt que d'inciter les pays pauvres à mobiliser leurs ressources intérieures, des processus multilatéraux devraient être engagés pour créer des synergies au sein de l'architecture fiscale. Celles-ci viseraient à éviter la fraude fiscale massive, à résister aux conditionnalités de la dette conçues pour restreindre le financement public dans des secteurs essentiels et à aider à remédier à des règles et accords commerciaux hégémoniques, parmi eux des instruments tels que les règlements des différends entre investisseurs et États, qui ont pour effet de spolier les États de milliards de dollars tout en supprimant toute marge de manœuvre budgétaire au service du développement ou de la durabilité.

76. Il est nécessaire de démocratiser le processus des examens nationaux volontaires pour éviter toute représentation à caractère purement symbolique et de se mettre à l'écoute de voix subalternes, dans une démarche d'inclusivité et de transparence. Pour mesurer le changement, les examens nationaux volontaires doivent reconnaître la valeur potentielle des données générées par la société civile dans une démarche dirigée par les citoyens.

77. Il est nécessaire que le forum politique de haut niveau se prête à un examen annuel complet des progrès accomplis vers la réalisation de tous les objectifs du développement durable et réévalue l'approche groupée actuelle au cours du prochain cycle des forums politiques de haut niveau. Les éléments suivants sont nécessaires : a) des examens nationaux volontaires provisoires présentés aux forums régionaux et un mécanisme de suivi des rapports dans la région ; b) l'intégration systématique des résultats et des perspectives des forums régionaux dans le forum politique de haut niveau avec un retour d'information continu aux niveaux régional, sous-régional et national pour un suivi efficace.

78. Les mouvements populaires, les communautés de base et la société civile d'Asie et du Pacifique proposent une vision claire de la reprise après la COVID-19, qui met en avant la possibilité de réaliser un modèle de développement axé sur les personnes et fondé sur les droits, qui s'attaque aux inégalités en matière de répartition des richesses, du pouvoir et des ressources au sein des pays et entre eux, entre les riches et les pauvres, et entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à l'égard d'autres groupes marginalisés. Cette vision passe notamment par la justice en matière de développement, la quête d'une justice redistributive, économique, environnementale, sociale et de genre, ainsi que l'obligation de rendre compte aux peuples, comme étant la marche à suivre pour l'humanité et pour la planète.

XII. Communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance

79. Les communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance représentent plus de 260 millions de personnes dans le monde entier. Elles figurent parmi les populations les plus marginalisées et les plus exclues. Beaucoup vivent dans des conditions d'esclavage qui sont souvent liées à l'ascendance. Les plus connues s'appellent les Dalits, les Roms-Sintés, les Quilombolas, les Burakumines, les Haratines, les Orous et les Shambaras, parmi bien d'autres. Elles sont privées de reconnaissance publique et ne sont reconnues ni au sein des objectifs de développement durable, ni au-delà.

80. La pandémie a exacerbé les hiérarchies sociales et aggravé la discrimination et l'exclusion systématique des communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance. La marginalisation, la discrimination et l'exclusion sont d'autant plus aiguës lorsque les personnes appartenant à ce type de communauté sont confrontées à une discrimination croisée, fondée non seulement sur leur travail et leur ascendance, mais aussi sur leur identité de genre, leur handicap, leur âge et/ou leur orientation sexuelle, parmi bien d'autres critères, et lorsqu'elles dépendent d'un salaire journalier ou d'un travail dans le secteur informel. En tant qu'agriculteurs, ouvriers d'usine, aides domestiques, balayeurs, éboueurs, vendeurs ambulants ou agents sanitaires, ils sont contraints d'effectuer des tâches ingrates liées à l'hygiène humaine et à la mort d'êtres humains et d'animaux, à mains nues ou avec des outils réduits au minimum. Beaucoup d'entre eux ont perdu toute source de revenus à cause de la pandémie.

81. L'accès à l'eau, à des produits d'hygiène et à des installations sanitaires a été très nettement restreint. Cette situation s'est aggravée en Asie du Sud pendant les mois d'été, au plus fort de la pandémie. Les Dalits se sont vus interdits d'accès aux installations publiques d'eau et d'assainissement, étant considérés comme « impurs ». Partout dans le monde, les gouvernements ont failli à leur devoir d'assurer l'accès à ces installations pour ce type de communautés.

82. Il s'est produit plusieurs cas de discrimination à l'encontre de ces communautés lorsqu'elles ont tenté d'avoir accès à des installations de quarantaine, à des programmes d'aide économique et à d'autres mesures de protection sociale, en particulier les femmes parmi elles. De lourdes répercussions se sont fait sentir sur la santé mentale des membres de ces communautés. Le chômage, l'incapacité de subvenir aux besoins de leur famille et l'augmentation de la discrimination et de la violence ont entraîné une augmentation du nombre de suicides pendant cette période.

Recommandations

83. En ce qui concerne les communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, voici les recommandations qui sont formulées :

a) Déployer un « vaccin populaire », en donnant la priorité aux plus vulnérables, y compris les communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, afin de ne laisser personne de côté et de n'oublier personne (objectifs 3 et 10) ;

b) Verser des contributions au Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Responsabilité partagée, solidarité mondiale : Répondre aux impacts socio-économiques de COVID-19 » dans le but de réaliser tous les objectifs de développement durable ;

c) Mettre en œuvre des interventions spécifiques aux pays et aux communautés pour répondre aux besoins les plus immédiats des plus vulnérables en matière de soins de santé, y compris de santé mentale, d'eau et d'assainissement, de nourriture, d'éducation et d'aide et d'abri pour les personnes victimes de violences et d'abus domestiques. (Objectifs 1 à 6) ;

d) Se rendre compte de la situation des communautés victimes d'une discrimination fondée sur le travail et l'ascendance et mettre en œuvre les dispositions réglementaires nécessaires pour les protéger, ainsi que d'autres groupes minoritaires, de la discrimination en ligne et hors ligne, des discours de haine et de la violence et de la discrimination qui en découlent, comme le précise le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités dans son rapport en date du 3 mars 2021

(A/HRC/46/57), qui a des incidences directes sur les objectifs de développement durable (cibles 1.4, 4.5, 5.2, 5.4, 5.5, 5.a, 8.5, 8.8 et 10.3).

e) Pour réaliser les conditions d'un travail décent et atténuer certains des effets négatifs de la pandémie pour les communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, des mesures devraient être prises pour s'assurer qu'elles disposent de la propriété et de l'occupation des terres (objectifs 1, 2, 3, 8 et 10).

XIII. Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes

84. La pandémie a eu un impact profond sur les populations du monde entier, dans tous les aspects de leur vie. Bien que nuisible pour tous, la COVID-19 a été particulièrement éprouvante pour les populations marginalisées. Les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes continuent d'être victimes de stigmatisation, de discrimination et de violence en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression du genre et de leurs caractéristiques sexuelles, et ils sont confrontés à des obstacles majeurs pour accéder au développement. La pandémie n'a fait qu'aggraver la situation.

85. L'impact disproportionné de la pandémie sur les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes a été mis en évidence dans plusieurs rapports de la société civile ; très souvent, les mesures de lutte contre la pandémie ont reproduit les formes de discrimination, elles ont accru les inégalités sociales et politiques et renforcé les obstacles à l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, à la nourriture et au logement, exacerbant ainsi les vulnérabilités et la violence auxquelles les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes étaient déjà confrontés.

86. D'autres mesures ont contribué à accroître la vulnérabilité des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, notamment des restrictions sélectives de leur rassemblement pacifique justifiées par la nécessité d'empêcher la propagation de la COVID-19 ; des limitations et des perturbations des programmes de prévention du VIH et de thérapie antirétrovirale et de l'accès à des traitements hormonaux ou à des services d'affirmation de genre ; l'exclusion des programmes d'aide humanitaire, en particulier pour les trans et non binaires, qui ont été privés de l'accès aux aides publiques faute de pièces d'identité reflétant leur identité ; en raison des mesures de lutte contre la pandémie, l'augmentation des taux de violence domestique, familiale et conjugale, s'accompagnant d'une diminution des services d'appui disponibles ; et l'exclusion de mesures de protection sociale dans un contexte de perte d'emplois élevée, d'accroissement de l'insécurité financière et alimentaire, de la pauvreté et du sans-abrisme.

87. L'actuelle crise sanitaire et économique met en évidence la nécessité absolue de soins de santé universels, d'un socle de protection sociale, de protection sociale et d'accès à la justice. Il est urgent que les États et les autres parties prenantes interviennent pour mettre fin à la criminalisation et à la pathologisation des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, afin de faire tomber les obstacles auxquels ils sont confrontés dans l'accès au développement humain et de créer et mettre en œuvre des politiques publiques, des lois et des programmes qui répondent à leurs besoins et qui garantissent qu'ils ne sont pas les plus laissés-pour-compte.

88. Une reprise durable et résiliente après la pandémie nécessite d'adopter une approche intégrée du développement. Cette approche doit être dépourvue de postulats en matière d'hétéro- et de cisnormativité, dissiper les idées fausses et les stéréotypes qui sont souvent utilisés pour exclure les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes des activités de développement. Elle doit aussi être conçue, mise en œuvre

et évaluée en tenant compte de tous, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression du genre et des caractéristiques sexuelles de chacune et chacun.

89. À l'aune du thème pour 2021 du forum politique de haut niveau sur le développement durable : « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », le groupe de parties prenantes pour les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes appelle toutes les parties prenantes à s'assurer que les mesures de lutte contre la pandémie et les politiques de reprise sont ouvertes à toutes et tous, y compris aux lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, et à garantir que toutes et tous sont à l'abri de violences et de discriminations, afin de promouvoir une reprise durable et résiliente. Les mesures adoptées par les États doivent respecter les principes d'égalité et de non-discrimination, de participation, d'autonomisation et de responsabilisation, dans le respect constant du cadre de droits de l'homme et en tenant compte des personnes les plus marginalisées à toutes les étapes des efforts visant à « reconstruire sur de meilleures bases » pour réaliser le Programme 2030.

XIII. Financement du développement

90. La crise humanitaire et économique déclenchée par la pandémie menace le bien-être de milliards de personnes. Les inégalités au sein des pays et entre eux ont été amplifiées, le travail domestique et de soins dans le milieu de vie non rémunéré subventionnant l'économie mondiale.

91. Le grand groupe du financement du développement demande que soient appliquées de toute urgence des solutions systémiques suivantes pour remédier à la faillite de l'architecture économique mondiale :

a) L'annulation des dettes et la mise en place d'un mécanisme de règlement des dettes souveraines au sein des Nations Unies pour résoudre le problème de dettes insoutenables et illégitimes. La pandémie a accru le risque d'une nouvelle vague de crises de la dette. Pour en éviter les effets dévastateurs, en particulier sur les pays en développement, il est essentiel d'y remédier par des solutions systémiques ;

b) Une convention des Nations Unies sur la fiscalité, pour régler la question des paradis fiscaux, de la fraude fiscale des multinationales et d'autres flux financiers illicites, à élaborer dans le cadre d'un processus intergouvernemental universel aux Nations Unies. Si l'on ne remédie pas de toute urgence aux défaillances du système fiscal international, les pays du monde entier continueront à perdre des milliards de dollars en raison de flux financiers illicites ;

c) Tant que durera la pandémie, un moratoire sur les affaires de règlement des différends entre investisseurs et États, la suppression de toutes les dispositions relatives au règlement des différends entre investisseurs et États dans les traités bilatéraux d'investissement et les accords commerciaux, et la non-application des engagements actuels en matière de commerce et d'investissement, y compris les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et des « accords ADPIC-plus » à chaque fois qu'ils se heurtent à des objectifs de politique publique ;

d) Un examen des produits du développement découlant de partenariats public-privé et de l'approche de la « priorité au financement privé » et la

réaffirmation de la place centrale de politiques et d'investissements publics. La pandémie rappelle avec force toute l'importance de services publics accessibles et abordables et les carences de modèles de développement où les intérêts privés l'emportent sur le bien public ;

e) Un examen du cadre de l'aide publique au développement en vue d'inverser immédiatement la tendance à la baisse qu'elle connaît, et d'atteindre et, si possible, de dépasser l'objectif de 0,7 % pour cette aide sous forme de dons inconditionnels. Il est vital de tenir les engagements pris de longue date en matière d'aide internationale au développement, notamment en garantissant sa qualité et son efficacité ;

f) Une évaluation des risques systémiques que posent les instruments et les acteurs non réglementés ou insuffisamment réglementés du secteur financier. Il s'agit notamment de réglementer les agences de notation, de faire en sorte que les pays du monde entier s'accordent sur la gestion du compte de capital et d'allouer de toute urgence de nouveaux droits de tirage spéciaux proportionnels au niveau des besoins des pays en développement ;

g) Un mécanisme mondial d'évaluation des technologies aux Nations Unies. À l'heure où l'ONU, les pays et les institutions sont aux prises avec la gouvernance des technologies du numérique, il est urgent de mener des délibérations transparentes et inclusives sur les effets actuels et potentiels de ces technologies sur l'environnement, le marché du travail, la politique fiscale, les moyens de subsistance et la société ;

h) Prévoir de la marge de manœuvre budgétaire et l'intensification de la coopération internationale en faveur de la protection sociale universelle. La pandémie fait ressortir toute l'importance d'assurer une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour soutenir l'extension de systèmes de protection sociale et offrir une couverture sanitaire universelle s'accompagnant d'un socle de protection sociale, conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail ;

92. Les décisions concernant certains de ces sujets brûlants sont dans l'impasse et il est temps de s'entendre sur un nouveau consensus qui permette de faire des progrès réels dans la lutte contre la pandémie et de faire avancer le Programme 2030. Le grand groupe du financement du développement demande donc aux États Membres de donner leur mandat à l'organisation de la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement. Compte tenu du contexte de la crise mondiale, elle pourrait se tenir sous la forme d'un sommet international sur la reconstruction économique et la réforme systémique, comme le propose le Groupe de la société civile sur le financement du développement, afin d'évoluer vers une nouvelle architecture économique mondiale dans l'intérêt de l'humanité et de la planète.

XIV. Communautés scientifiques et techniques

93. Voici un résumé du document de position du grand groupe des communautés scientifiques et techniques pour le forum politique de haut niveau de 2021.

94. **Impact**. La pandémie a brusquement interrompu la mise en œuvre des actions visant à atteindre un grand nombre d'objectifs de développement durable et, dans certains cas, a fait reculer des progrès durement acquis. Les mesures prises pour atténuer l'impact de la pandémie ont entraîné une soudaine perte d'emplois et la fermeture de millions d'entreprises et d'usines. Partout dans le monde, l'extrême pauvreté est en hausse pour la première fois depuis 20 ans. La pandémie aggrave la famine aiguë dans les pays qui se trouvaient déjà en situation de crise alimentaire, ce qui crée de nouveaux foyers de famine dans le monde. La pandémie a mis en évidence

la menace croissante que représentent les inégalités mondiales pour la santé, le bien-être et la sécurité de tous.

95. **Mise en garde**. La pandémie est un symptôme des effets dévastateurs des activités humaines sur les écosystèmes naturels. Cette mise en garde qui vient à point nommé atteste de l'urgence à transformer de façon radicale les actions et les relations humaines, y compris à l'égard de la nature. Le retour à la normale pré-pandémie n'est tout simplement pas envisageable. De profondes transformations systémiques s'imposent pour stabiliser le système terrestre, actuellement menacé par la poursuite de la destruction de la biodiversité, la détérioration des écosystèmes, la pollution de l'air et de l'eau, le dérèglement climatique et l'anéantissement généralisé du capital naturel.

96. **Occasion à saisir**. Le grand groupe des communautés scientifiques et techniques souligne l'occasion unique que présente la crise actuelle en faveur d'engager une action climatique de taille et pour la protection et la restauration du capital naturel. En l'occurrence, la reprise ne doit pas consister à reprendre les voies de développement passées, mais doit plutôt se concentrer sur de nouveaux investissements en vue d'engager l'humanité sur des voies plus durables. Sinon, il faut s'attendre à une élévation moyenne de la planète bien au-delà de 2 °C, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour l'humanité et la vie sur Terre.

97. **Transformation**. Le grand groupe des communautés scientifiques et techniques appelle à une reprise véritablement transformatrice, axée et alignée sur les principes des objectifs de développement durable. Tout en luttant pour mettre un terme à la pandémie, les États doivent favoriser une reprise économique durable et équitable et s'attaquer de front aux urgences en matière de climat et de biodiversité, tout en veillant à ne laisser personne de côté et à n'oublier aucune région. Il faut donner aux communautés scientifiques et techniques un rôle plus proactif dans la lutte contre la COVID-19 et dans la poursuite d'une reprise véritablement transformative.

98. **Transition juste**. Le grand groupe des communautés scientifiques et techniques appelle à un processus de reprise qui assure une juste transition vers des avenirs décarbonés et durables, en s'attachant à construire des sociétés plus créatives, plus participatives et plus résilientes, mieux équipées pour empêcher les crises futures, s'y préparer et les combattre. Les risques croissants de perturbations planétaires majeures, aggravés par l'augmentation des inégalités et de nouvelles formes de vulnérabilité, constituent des menaces existentielles. Ces processus de création et d'amplification des risques à plusieurs niveaux pourraient saper radicalement toutes les tentatives de parvenir au développement durable et éroder les fondements sociaux et environnementaux dont les êtres humains dépendent pour vivre et prospérer.

99. **Diversité**. Le grand groupe des communautés scientifiques et techniques souligne l'importance d'avoir recours à une diversité de connaissances et de pratiques techniques pour contribuer à la transformation des mentalités, du leadership et de l'action, et pour élaborer des solutions novatrices, efficaces, applicables et durables aux enjeux urgents d'aujourd'hui. Il est prêt à collaborer avec toutes les parties prenantes concernées pour concevoir des solutions réalisables et applicables, fondées sur des données scientifiques, afin d'aider les décideurs et les sociétés à se rétablir de la pandémie et à construire des avenirs plus équitables, plus résilients et plus durables. Parallèlement à cela, il est prêt à ouvrir la voie à une utilisation plus éthique et plus inclusive de technologies, qui favorise l'innovation durable et profite à la société dans son ensemble.